

Gérard Aschieri
Secrétaire Général de la FSU

A :

Monsieur François Fillon
Premier Ministre

Les Lilas le 14 janvier 2010

Monsieur le Premier Ministre,

Le 21 décembre 2009, en CNESER plénier, une large majorité d'organisations a condamné le processus qu'utilise le gouvernement pour engager à marche forcée une réforme désastreuse et inapplicable de la formation des enseignants. Compte tenu des enjeux d'une telle réforme pour l'avenir des jeunes, pour l'avenir de l'École et l'ensemble de la société, une simple circulaire faisant fi de l'avis des acteurs concernés ne saurait cadrer une réforme de la formation des enseignants !

Pourtant, sans tenir compte de l'opposition quasi unanime des syndicats de personnels, d'étudiants et de la communauté universitaire, dès le 23 décembre, le Ministère envoyait aux présidents d'université de manière précipitée la circulaire repoussée en CNESER (35 Contre- 3 Pour et 1 abstention). Le 6 janvier, il publiait au JO les arrêtés modifiant les concours de recrutement, qui diminuent le nombre d'épreuves pour la majorité des concours, dont deux disciplinaires pour l'admission. Lors de ses vœux à SUP'ELEC aux membres de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Nicolas Sarkozy a réaffirmé sa volonté de voir appliquer cette réforme au printemps 2010. Ce passage en force est inacceptable !

En même temps, alors qu'il refuse d'entendre les représentants de l'enseignement public, le gouvernement poursuit une politique favorisant l'enseignement privé. En effet, le Ministère de l'Enseignement Supérieur veut confier « *aux pôles [PRES] l'exercice direct de compétences de "cœur de métier" [...] dans le domaine de la formation (organisation de cursus, délivrance de diplômes) [...]* », ce qui permettrait de déléguer à l'enseignement supérieur privé l'exécution de ses missions, notamment la collation des diplômes de l'enseignement supérieur. Par exemple, le PRES « Université Nantes Angers Le Mans » intègre, depuis le 18 décembre dernier, comme membre associé un institut privé confessionnel - dit « université catholique de l'Ouest » - qui présente déjà dans son offre de formation un master « Enseignement et Education », ouvert en dehors de tout processus d'habilitation des formations publiques, et dont les étudiants devront passer par une procédure spécifique de « jury rectoral » pour obtenir le diplôme. C'est la sous-traitance du service public !

Et tandis que le gouvernement a programmé des suppressions massives d'emplois dans le premier et le second degré qui se traduisent par un nombre très insuffisant de postes aux concours au regard des besoins et notamment du remplacement des départs en retraite, voire par la non ouverture de concours dans certaines matières dans le second degré, le nombre de postes ouverts dans le privé augmente considérablement (multiplication par plus de 2 dans la plupart des disciplines du secondaire). C'est inadmissible !

Dans cette situation, la FSU exige à nouveau l'abandon de la réforme, sa remise à plat, et le retrait des textes publiés concernant la formation et que s'engage une véritable

négociation pour une tout autre réforme. Celle-ci ne saurait se concevoir dans le cadre du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite et de la suppression de postes. Elle doit s'accompagner de la création de postes répondant aux besoins et assurant l'amélioration des conditions de travail et d'études. Une autre réforme doit permettre l'amélioration de la formation des enseignants dont les qualifications doivent être reconnues par l'obtention d'un master intégrant toutes les dimensions scientifiques et une professionnalisation progressive s'appuyant sur tous les acteurs de la formation, notamment les IUFM. La préparation des concours nationaux, l'organisation de ceux-ci doivent être articulés au master afin de permettre l'obtention d'un master de qualité, offrant aussi de réelles réorientations pour les étudiants en échec aux concours ou des poursuites d'études. Ce n'est qu'après cette étape que le cadrage national des masters dits « intégrés » par le biais d'un texte réglementaire prendra sens. Il devra être assorti d'une carte nationale des formations et garantir l'égal accès de tous sur le territoire à la préparation des concours.

La FSU appelle les personnels dans les établissements à poursuivre les prises de position (conseils, réunions de spécialistes, ...) condamnant cette réforme. Elle appelle à débattre, en associant les étudiants, de modalités d'action pour refuser la mise en place de cette réforme. Elle diffusera massivement un tract à la population montrant les enjeux de cette réforme. La FSU mettra tout en oeuvre pour que la colère, les inquiétudes et les revendications des personnels concernant la formation des enseignants s'expriment lors de la journée de grève et de manifestations fonction publique du 21 janvier ainsi que lors de la manifestation pour l'éducation du 30 janvier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Gérard Aschieri
Secrétaire Général